



## Résultat des élections municipales

Inscrits: 891 - Votants: 470 (52,7%) - Exprimés: 404  
Liste Ensemble à Servaville-Salmonville: 404

La mise en place du nouveau Conseil Municipal aura lieu le  
**vendredi 20 mars à 20h**



## Horaires des tontes

**La stricte observance des jours et heures** édités par le règlement voté par le Conseil Municipal **est le meilleur moyen de conserver** pour chacun d'entre nous **de bons rapports de voisinage.**

Cela évitera les remarques désagréables ou gênées entre voisins, les coups de fils intempestifs auprès du Maire et des Adjoints...

Cela permettra de mettre à égalité ceux qui trouvent que la municipalité n'est pas stricte et ceux qui trouvent qu'elle en fait un peu trop dans les restrictions de jours et horaires.

Enfin, et afin de conserver de bonnes relations de voisinage, nous recommandons de sensibiliser les entreprises qui travaillent chez vous à ces horaires afin que les pauses de midi soient respectées par ces dernières.

Rappelons pour ces derniers, qu'à deux petites exceptions près, nous suivons le Règlement Départemental établi par le Préfet.

*Vous trouverez ci-après le détail du règlement communal :*

EN CE QUI CONCERNE LES JOURS OUVRABLES :  
**De 8h30 à 12h et de 14h à 20h.**

EN CE QUI CONCERNE LES SAMEDIS  
**De 9h00 à 12h et de 14h à 19h.**

**Interdit les dimanches et jours fériés**

Ce règlement est valable de façon permanente tout au long de l'année. Il concerne également l'usage d'outils bruyants tels que motoculteurs et autres appareils à moteur de jardinage et d'entretien des espaces verts, bétonnières, perceuses, tronçonneuses, débroussailleuses...

### Page 1

- Résultats des élections municipales
- Horaires des tontes

### Page 2

- Compte financier 2025
- Budget prévisionnel 2026

### Page 3

- Budget prévisionnel 2026
- Recensement militaire
- Déchetterie

### Page 4

- Projet salle polyvalente
- Banque alimentaire
- Ateliers numériques

### Page 5

- Histoire de 2 paroisses devenues village
- 21ème Biennale d'art contemporain

### Page 6

- Chasse aux œufs de Pâques



Mairie de Servaville-Salmonville

Tél. 02.35.23.40.31

@ mairie@servaville-salmonville.fr

www.servaville-salmonville.fr

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le compte financier 2025 s'est clôturé avec un excédent cumulé sur les budgets d'investissement et de fonctionnement à **157 625,06 €**.

## BUDGET PREVISIONNEL 2026

### I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- Percevoir de nouvelles recettes ;
- Décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité,) ;
- Ajuster une dépense ;
- Réduire un chapitre budgétaire pour en alimenter un autre.

**Le budget 2026, une fois voté, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.**

### Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, participations SIVOS, subventions...);
- La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

### Nous considérons que le budget doit être établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissement nécessaire au développement de la commune ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

### Le budget 2026 et son élaboration sont marqués par les éléments suivants :

- Les taux votés par le Conseil Municipal restent inchangés :
  - Taxe foncière (bâti) : 45,94 %.
  - Taxe foncière (non bâti) : 39,38 %
  - Taxe d'habitation : 18,47 %
- Les décisions prises par la municipalité pour contenir les dépenses de fonctionnement et augmenter les recettes patrimoniales de la commune.
- La mobilisation des subventions chaque fois que possible.
- La poursuite du programme pluriannuel d'investissement afin de répondre au mieux aux besoins des Servavillais.

### Les dépenses de fonctionnement de la commune

Pour 100€ du budget dépenses de fonctionnement :



## - Évolution démographique de la commune :

Les dernières données communiquées par l'INSEE indiquent une population totale de 1125 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### Principaux projets de l'année en investissement :

- Assistance à Maitrise d'Ouvrage, études (sol, géothermie, charpente, bornage, diagnostic plomb et amiante) dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la salle polyvalente : 73 876,00 €
- Participation à la reprise d'enrobé Rue de l'ancien manoir : 6 847,00 €
- Réfection du site internet : 4 000,00 €
- Aménagement Espace Dugelay (Sécurisation de la marnière) plantations, clôture : 4 235,00 €
- Compteur électrique de l'école, bornes de charges pour véhicules : 10 535,00 €
- Divers matériels (aspirateur broyeur de feuilles élagueuse-tronçonneuse, souffleur à main) : 7160,00 €
- Achat d'un terrain : 16 200,00 €
- Dépenses liées au cimetière : 3 000,00 €
- Ordinateurs, jeux écoles, mobilier de mairie, lave-vaisselle, aspirateur : 14 634,00 €

### LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

L'état de la dette : L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (Capital restant dû) s'élève à 274 231 € (soit un taux d'endettement de 29,5 %). Au 31 décembre 2026, il s'élèvera à 228 285 € (soit un taux d'endettement de 25,9 %), la commune ne prévoyant aucun nouvel emprunt sur l'année 2026.

**L'encours de la dette par habitant s'établit au 01/01/2026 à 243,76 €.**

Pour information :

- un endettement bas correspond à un taux inférieur à 30%,
- le taux d'endettement moyen des communes rurales est de 71,7 %

**LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNEL EST DE : 882 006,31 €**

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNEL EST DE : 310 709,63 €**

### CONCLUSION

Nous continuons, depuis plusieurs années, à faire des économies sur le fonctionnement ainsi que la recherche permanente de recette (Subventions) pour augmenter les investissements tout en gardant un niveau de dépenses de fonctionnement permettant d'entretenir notre village.

Cela implique une mobilisation de nos fonds propres raisonnable, qu'il nous faut consolider pour mener à bien le projet de la salle polyvalente.

### Recensement militaire

#### 2<sup>ème</sup> PÉRIODE 2025

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en avril, mai, juin 2010 doivent se faire recenser dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

#### Cette démarche est obligatoire.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.



### Déchetterie

A compter du **lundi 23 mars**, la déchetterie ouvrira ses portes de 17h à 19h les lundis et mercredis, sauf jours fériés. Pour le bon fonctionnement, il vous est demandé de mettre correctement les branches de moins de 10cm de diamètre d'un côté et les tontes de pelouse de l'autre côté.

Merci de bien vouloir respecter ces consignes afin de maintenir la propreté de ce dépôt communal et la pérennité de son ouverture.

# Avancement du projet de la salle polyvalente

En septembre 2024, nous avons engagé ce grand projet qu'est la rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle polyvalente ainsi que la construction d'une extension en structure bois en remplacement du préfabriqué situé derrière la salle polyvalente.

Ce projet de grande ampleur est un long processus prévu sur plusieurs années.

Pour mener à bien ce projet, la commune a fait appel en avril 2025 à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) qui nous accompagne pour toute la rédaction et l'instruction du projet. Avec son aide, nous avons écrit un cahier des charges complet du projet avec un maximum d'informations fonctionnelles sur le projet.

Cette prestation a fait l'objet de demandes de subventions accordées par la région et le département à hauteur de 80 %. Dans le même temps, un relevé topographique complet a été réalisé sur l'ensemble des espaces situés entre l'école maternelle et l'espace Joannès Dugelay.

Des études thermiques des bâtiments (Salle polyvalente, salle de sport et école maternelle) sont en cours (avec la participation du Syndicat d'Énergie SDE76 qui prend en charge 80 % de ces études), celles-ci étant indispensables dans le cadre du projet.

Enfin, des devis ont été réalisés pour :

- Les diagnostics plomb et amiante
- Les études structure
- Les études de sol
- Les études de faisabilité géothermiques

Ces devis vont être étudiés et signés prochainement afin de fournir à la future équipe de Maitrise d'Œuvre les résultats de ces études nécessaires à leur mission.

Pour l'ensemble de ces études, des demandes de subventions seront réalisées en même temps que celles des travaux futurs.

Le 20 février 2026 a été lancé un appel d'offres, en cours actuellement, pour le recrutement d'un cabinet de maitrise d'œuvre qui gèrera le projet au cours des mois et années à venir. Ce processus va durer encore quelques semaines.

Le projet est donc bien engagé, les étapes se succèdent les unes après les autres mais il faudra encore attendre pour voir sortir les premiers travaux.



La commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE adhère à l'association Entr'aide qui dépend de la Banque Alimentaire de Blainville Crevon.

La distribution de panier aura lieu le jeudi de 15h30 à 16h30.

Les personnes dans le besoin doivent venir en mairie avec :

- Déclaration impôts sur le revenu (être non imposable),
- Justificatif de domicile.

Le dossier sera étudié par le CCAS et transmis à l'association pour bénéficier de cette aide.

## LES ATELIERS NUMÉRIQUES

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous. Le matériel est prêté, les séquences comportent quelques apports de connaissances et laissent une large place aux manipulations pratiques.

Les exercices proposés s'adaptent à tous les niveaux, il n'y a ni jugement ni évaluation, simplement le plaisir de manipuler et d'apprendre.

*Prochaine séance : Mercredi 1 avril de 17h00 à 18h30 à la Mairie.*





Comme tous les ans, le Conseil Municipal des Jeunes organise sa chasse à l'œuf destinée aux enfants de Servaville-Salmonville le :

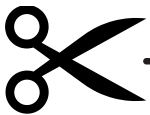
**DIMANCHE 5 AVRIL 2026  
à partir de 10h30**

sur l'espace Joannès DUGELAY.

Cette chasse est ouverte aux enfants de 2 à 12 ans une participation financière de 1 € est demandée à l'inscription.

Afin d'organiser au mieux cet évènement, nous vous remercions de bien vouloir compléter le bulletin ci-dessous, que vous déposerez avec votre participation en mairie aux heures de permanence.

**NE PAS OUBLIER SON PANIER DE RÉCOLTE !**



## Inscription Chasse aux œufs de Pâques

Nom : ..... Prénom : ..... Âge : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

*Insérer dans une enveloppe, accompagné de votre participation et remettre à la Mairie aux heures de permanence.*